

## Règlement de la loterie « Jeu Samsung »

Le 16 janvier 2023,

### **Quelle est la durée du jeu ?**

Bouygues Telecom, Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 397 480 930, dont le siège social est 37-39 rue Boissière 75016 Paris organise un jeu sans obligation d'achat dit « **Jeu Samsung** » du 16/01/2023 au 31/01/2023.

### **Qui peut participer ?**

Le jeu est sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs de Bouygues Telecom et leurs familles et des collaborateurs de Samsung et leurs familles.

Une seule participation par personne est admise.

### **Comment participer ?**

Pour participer au jeu, vous devez :

- Vous rendre sur la page internet dédiée de teasing Samsung accessible au lien suivant (<https://www.bouyguetelecom.fr/telephones-mobiles/telephone-portable-samsung/samsung-galaxy-s23>), entre le 16/01/2023 et le 31/01/2023, via smartphone, tablette ou ordinateur personnel(le),
- Remplir vos nom, prénom, email, numéro de téléphone et cocher la case "J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu", puis cliquer sur « Je participe ».
- Le message "Votre participation a bien été prise en compte ! Si vous faites partie des grands gagnants du jeu, vous serez avertis par mail sous un délai de 3 semaines ! Bonne chance !" vous confirme la prise en compte de votre participation
- Le tirage au sort aura lieu le 03/02/2023 et sera réalisé par l'huissier de justice de la SAS ACTANORD
- Si vous faites partie des 10 grands gagnants vous serez recontacté par email d'ici le 03/02/2023 découvrir votre lot et le recevoir dans un délai de 7 semaines après réception de l'email !

### **Quels sont les lots offerts ?**

Les 10 lots mis en jeu sont :

- 2 TV FRAME : QE55LS03BAUXXC (valeur unitaire : 1 699,00€)
- 2 Galaxy Book2 Pro 13" : NP930XED-KA1FR (valeur unitaire : 1 349,00€)

- 2 TAB S8 11" 8/128Go GRAY : SM-X700NZAEEUB (valeur unitaire : 769,00€)
- 4 Buds2 graphite: SM-R177NZKAXEF (valeur unitaire : 109,00€)

Les lots gagnés ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

Bouygues Telecom se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots.

Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée ne sera pas valable. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entrainera l'invalidation de la participation du contrevenant.

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Une seule participation étant admise, vous ne pouvez gagner qu'une seule fois.

### **Quand aura lieu le tirage au sort ?**

Le tirage au sort qui déterminera les gagnants sera effectué le 03/02/2023 par un huissier de justice.

### **Qui contacter ?**

Pour toute question relative au jeu, contactez par email : [jeux.concours@bouyguetelecom.fr](mailto:jeux.concours@bouyguetelecom.fr)

### **Consultation du règlement**

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. Bouygues Telecom décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage...et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

Bouygues Telecom décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

Le présent règlement est déposé auprès de la SAS ACTANORD, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), au 105 quai des Chevillards, 59000 Lille.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Bouygues Telecom garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants et par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SAS ACTANORD.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

### **Quelles sont les informations pratiques à connaître ?**

Samsung assure la délivrance des lots conformément aux coordonnées (adresse, mail, etc....) indiquées par le gagnant pour la réception du lot.

En cas de défaillances de connexion au site web, de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, les dates du jeu pourront être annulées ou reportées.

En cas de fraudes avérées notamment de manière informatique, le jeu pourra être annulé en tout ou partie.

### **Comment sont gérées vos données personnelles ?**

Les informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé et traitées par Bouygues Telecom pour gérer votre participation au jeu. Les données personnelles que nous vous demandons, sauf mention contraire, sont indispensables à la prise en compte de votre participation et à l'exécution du jeu.

Elles sont traitées par nos services ainsi que par notre sous-traitant Agence Kimple (en charge du tirage au sort). Vos données seront stockées dans un serveur sécurisé situé en Irlande par AWS (sous-traitant de notre prestataire Kimple).

Si vous remportez un des lots, vos données seront traitées :

- à des fins d'envoi du lot, par notre sous-traitant Samsung Electronics France (« Samsung ») et ses sous-traitants ultérieurs en charge de l'envoi des lots et de l'hébergement des données sur des serveurs sécurisés en France ;
- à des fins de gestion de la garantie commerciale attachée aux produits Samsung qui en sont éligibles. Dans ce cadre, Samsung agit en tant que responsable du traitement au sens de la réglementation en matière de protection des données. Un courrier comprenant le certificat de garantie ainsi que davantage d'informations sur le traitement effectué par Samsung à des fins de gestion de la garantie se trouvera dans votre colis.

Dans l'hypothèse où un tiers non autorisé aurait accès à vos données, nous vous en informerions et en aviserions également la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

Bouygues Telecom conserve vos données pour les durées suivantes :

- De 1 an à compter de la fin du jeu concours Samsung, à des fins de gestion de votre participation
- Si vous acceptez que vos données soient utilisées par Bouygues Télécom pour vous informer de l'ouverture des précommandes sur les nouveaux produits Samsung Galaxy et pour vous adresser des codes promotionnels sur ces produits : vos données pourront être utilisées à cette fin pendant 1 an à compter de la fin du jeu concours Samsung. Ce traitement a pour base légale votre consentement ;
- Si vous acceptez que vos données soient utilisées par Bouygues Télécom afin de recevoir des communications commerciales sur les offres Bouygues Télécom :
  - Si vous êtes client de Bouygues Télécom : pendant la durée de la relation commerciale, puis pour une durée de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale. Ce traitement a pour base légale l'intérêt légitime poursuivi par Bouygues Télécom.

- Si vous n'êtes pas client de Bouygues Télécom : pendant un délai de 3 ans à compter de leur collecte ou de votre dernier contact avec nous (par exemple, une demande de documentation ou un clic sur un lien hypertexte contenu dans une de nos communications commerciales). Ce traitement a pour base légale votre consentement.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, de retirer votre consentement (lorsque le traitement de vos données repose sur cette base), d'opposition au traitement, de portabilité et d'un droit à la limitation aux traitements des données vous concernant en écrivant à Bouygues Telecom, Service Informatique et Libertés, 13/15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon la Forêt, ou par mail : [dpo@bouyguetelecom.fr](mailto:dpo@bouyguetelecom.fr)

Enfin, nous pouvons être amenés à déposer des cookies lors de votre navigation sur notre site web, notamment à l'occasion de votre participation au jeu.

Pour plus d'informations sur notre politique de confidentialité des données, voir : [Politique d'utilisation des données personnelles - Corporate - Bouygues Telecom](#)

Pour plus d'information sur les cookies, voir : <https://www.corporate.bouyguetelecom.fr/mentions-legales/>

Concernant les traitements mis en œuvre par Samsung en tant que responsable de traitement distinct (c'est-à-dire, à des fins de gestion de la garantie), vous pouvez exercer vos droits sur vos données en écrivant à l'une des adresses suivantes : Samsung Electronics France – Service Juridique - 1 rue Fructidor – CS 2003 – 93484 Saint-Ouen Cedex – [dataprotection.sef@samsung.com](mailto:dataprotection.sef@samsung.com)).

Si vous estimez, après avoir contacté Bouygues Télécom ou Samsung, que vos droits ne sont pas respectés, [vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale](#).

#### **Remboursement des frais de participation :**

Le présent Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les participants bénéficiant d'une communication internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier au siège social de la Société Organisatrice (article 1) dans le délai maximum de deux mois à compter de la participation au jeu.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- identité, adresse postale et électronique du participant, numéro de téléphone
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 5 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur. Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Il va de soi que les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit justifier avoir engagé des frais

spécialement pour participer au jeu-concours. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou manifestement erronées ne sera pas prise en compte.